

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 12 Septembre 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - La City 4 Rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h10.

Etaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

Etaient absents :

M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, E. MAILLOT, J. KRIEGER, Y. DELARUE, C. LIME, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, P. DUCHEZEAU, A. BLESSEMAILLE, M. DONEY, A. POULIN, M. LOYAT

Délibération n°2019/004855

Rapport n°3.9 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2019

Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2019

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2019 et au PPIF 2019-2023 « Actions recherche et innovation »	Montant prévu au budget 2019 : 100 000€ Montant de l'opération : 5 000 €

Résumé :

Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice des Pôles de compétitivité. Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle Véhicule du Futur sur l'année 2018, le rapport présente la demande de soutien au programme d'actions 2019 du pôle de compétitivité « Véhicule du Futur » pour un montant de 5 000 €.

I. Pôle Véhicule du Futur : présentation et éléments de contexte

Sur le plan industriel, le Pôle Véhicule du Futur (PVF) va bien au-delà du périmètre de Montbéliard où il est physiquement implanté. En effet, certaines entreprises implantées sur le territoire de Grand Besançon Métropole relevant de la filière microtechnique sont impliquées pour une partie de leur activité sur des marchés liés à la mobilité.

L'année 2018 a été marquée par le bilan de la phase III des pôles de compétitivité et les résultats sont positifs car le PVF a dépassé tous les objectifs de son contrat de performance 2013-2018.

PVF fait partie des 56 pôles de compétitivité qui ont été re-labelisés pour la phase IV (2019-2022).

II. Rappel des axes stratégiques de cette phase IV de PVF pour l'année 2019

L'actuelle feuille de route du pôle VDF a pour ambition de renforcer l'ancrage territorial de PVF sur la totalité du territoire des deux régions Bourgogne Franche-Comté et l'ensemble du Grand Est.

Les 5 filières de prédilection de PVF sous l'angle des mobilités sont :

- Energie et Propulsion
- Conception, matériaux et recyclage
- Industrie du futur
- Véhicule connecté et autonome
- Mobilité servicielle

III. Programme d'actions porté par le Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2019

Le programme des actions menées par le PVF sur l'année 2019 figure en annexe 1 de la convention.

IV. Le plan de financement 2019 prévisionnel présenté par le Pôle

La mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2019 est de 1 800 000€. Celui-ci correspond à une demande de financement à hauteur de 5 000 € pour Grand Besançon Métropole.

Le plan de financement est détaillé dans l'annexe 2 de la convention.

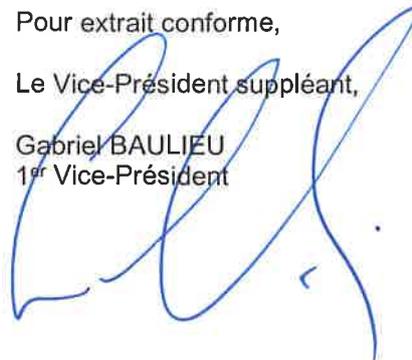
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 5 000 € pour l'année 2019,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0